

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-367

**Arrêté de délégation de fonction et signature du Maire  
à Madame Caroline BRAY, onzième Adjointe au Maire,**

Direction des Assemblées,  
de la Citoyenneté, du Guichet Unique  
des Affaires Juridiques,  
de la Commande Publique

Le Maire de la ville de Dreux,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles,  
L.2122-18, L2122-22, L2122-23,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 28 mars  
2026,

**VU** la délibération n°DEL2026-022 en date du 28 mars 2026 fixant à onze le nombre des  
adjoints,

**VU** le tableau du Conseil municipal en date du 28 mars 2026,

**VU** la délibération DEL2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au  
Maire

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article L2122-18 du Code Général  
des Collectivités Territoriales, le Maire est seul en charge de l'administration communale,

**CONSIDÉRANT** que le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions à des membres du  
Conseil municipal,

**CONSIDÉRANT** que les délégations, faites sous la surveillance et sous la responsabilité du  
Maire, ne sauraient avoir pour effet de priver le Maire de la possibilité d'agir dans le champ  
de la compétence déléguée,

**CONSIDÉRANT** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une  
parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions  
soit assuré par Madame Caroline BRAY, onzième Adjointe au Maire,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Madame Caroline BRAY, onzième Adjointe au Maire, reçoit délégation  
permanente de fonction et de signature sous ma responsabilité et sous ma surveillance dans  
les domaines relatifs à la Cohésion sociale, la Politique de la ville, l'Égalité femmes/hommes,  
la Démocratie participative.

Abuse de réception en préfecture  
028-212801344-20260403-ARR2026-367-AR  
Date de télétransmission : 03/04/2026  
Date de réception préfecture : 03/04/2026

**Article 2** : à cet effet, Madame Caroline BRAY, onzième Adjointe au Maire, pourra signer, concurremment avec moi, pour les domaines de délégation énumérés à l'article 1 :

- l'engagement des dépenses, y compris la validation des devis et les bons de commandes en fonctionnement et en investissement
- les certificats administratifs,
- les actes administratifs, (décisions et arrêtés) et tous documents à l'exception des actes relatifs aux ressources humaines et à la gestion du personnel
- les courriers à l'attention des usagers et des partenaires institutionnels

**Article 3** : les actes et documents signés dans le cadre de cette délégation devront être revêtus de la mention suivante :

Pour le Maire,

Par délégation,

Caroline BRAY, Adjointe au Maire

Déléguée à la Cohésion sociale, la Politique de la ville, l'Égalité femmes/hommes, la Démocratie participative

**Article 4** : le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressée,
- transmis à Monsieur le Préfet,
- transmis à Monsieur le Comptable public,
- publié sur le site internet de la Commune

**Article 5** : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif d'Orléans Le recours peut être déposé sur le site internet : <https://www.telerecours.fr/>.

**Article 6** : Le directeur général des services de la Commune de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dreux, le

- 3 AVR. 2026



Le Maire,

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le,  
publication ou notification le,

- 3 AVR. 2026

Abdel-Kader GUERZA

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260403-ARR2026-367-AR  
Date de télétransmission : 03/04/2026  
Date de réception préfecture : 03/04/2026